



Mémoire sur la stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation 2022

Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec
FNEEQ-CSN

Présenté au

Ministère de l'Économie et de l'Innovation

(14 mai 2021)

PRÉSENTATION DE LA FNEEQ

Fondée en 1969, la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) est l'une des huit fédérations affiliées à la CSN. Elle compte plus de 35 000 membres en provenance de 101 syndicats. La FNEEQ rassemble des enseignantes et des enseignants œuvrant dans tous les ordres d'enseignement, du primaire à l'université, tant dans le secteur public que dans le secteur privé.

La FNEEQ se démarque par le fait qu'elle représente la majorité des enseignantes et des enseignants du collégial, soit près de 85 % d'entre eux, sur tout le territoire du Québec. Elle représente aussi la majorité des personnes chargées de cours à l'université. Elle compte dans ses rangs quarante-cinq syndicats dans les cégeps, neuf au collégial privé et treize dans les établissements universitaires.

La FNEEQ est l'organisation syndicale la plus représentative de l'enseignement supérieur au Québec.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
INTRODUCTION	4
ENJEUX ET DÉFIS.....	5
Recherche et création au cœur de la mission universitaire	6
Augmentation du financement public de la recherche.....	7
Reconnaissance de la recherche dans les cégeps	8
Accès des chargées et chargés de cours aux fonds de recherche et aux ressources	9
RECOMMANDATIONS.....	11
CONCLUSION.....	11

INTRODUCTION

La FNEEQ accueille avec scepticisme la présente consultation et l'appel de mémoires l'accompagnant, orchestrés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation. La lecture des objectifs, des axes de consultation et des questions de réflexion montre qu'on propulse en effet l'enseignement supérieur et la recherche universitaire à pleine vitesse dans des concepts affairistes, dans le cadre d'une vision mercantile et orientée essentiellement vers la marchandisation de l'éducation, du savoir et de la recherche.

Après des années d'austérité provoquées par des compressions néolibérales suivies de timides réinvestissements qui n'ont jamais ramené une santé financière suffisante dans nos établissements d'enseignement supérieur, universitaires surtout, les pièces étaient placées pour ouvrir grandes les portes de notre système d'éducation à l'appétit insatiable de l'entreprise privée : partenariats public-privé, chaires de recherche financées par des entreprises, sous-traitance, etc. Le milieu des affaires ne se contente plus de s'approprier quelques pans de l'éducation publique au détriment du bien commun; il investit de plus en plus le champ de la recherche afin de tirer un profit maximal du savoir et des moyens immenses que recèlent nos universités. Et c'est avec le soutien du gouvernement actuel, par l'entremise du ministère de l'Économie et de l'Innovation, qu'il tente aujourd'hui de s'y frayer un chemin encore plus large.

Dans un rapport à paraître en juin 2021 sur les partenariats et la présence grandissante de l'entreprise privée dans le milieu de l'éducation, la FNEEQ souligne que :

Petit à petit, le déploiement de structures et de réformes propices à cet arri-mage de l'éducation aux besoins du marché du travail et de la croissance économique s'est accéléré, avec tout ce que ça comporte de risques de dérives. Bien sûr, il n'est pas ici question de vouloir couper l'école de toute considération d'ordre économique. Le système d'éducation doit préparer les élèves à l'exercice d'un futur métier, et les établissements d'enseignement jouent aussi un rôle économique important dans leur milieu, mais voilà qu'on voudrait de plus en plus réduire l'école à cette unique dimension, laissant de côté les aspects culturels et sociaux nécessaires à la préservation d'une éducation qui remplit bien son rôle global.

(...) Sans oublier qu'il ne suffit pas de simplement former de futurs employé-es, mais aussi de donner aux élèves de tout âge les moyens de connaître le monde, de le comprendre et de pouvoir y agir dans une perspective d'égalité des chances et de recherche du bien commun.¹

Ainsi, la FNEEQ convient que l'éducation, l'enseignement et la recherche doivent participer au développement de la richesse et de la prospérité collective de la société québécoise. La mission des universités et des collèges s'articule d'ailleurs en ce sens, entre autres moyens

¹ FNEEQ-CSN, Comité école et société. *Partenariats et place de l'entreprise privée en éducation*, p. 13. Parution prévue en juin 2021.

par la formation de citoyennes et de citoyens engagés, créatifs et responsables, par la promotion de l'excellence en recherche et par une participation centrale au développement scientifique. Les enseignantes et enseignants en éducation supérieure sont d'ailleurs partie prenante de cette mission, et elles et ils s'investissent quotidiennement dans la formation de la relève.

Cependant, la nuance réside essentiellement dans l'orientation donnée à cette richesse et cette prospérité, et dans le bénéfice qu'en retirent les entreprises privées. L'université, les collèges, leurs personnels et la recherche qui s'y fait ne doivent pas être dépendants des besoins de l'entrepreneuriat.

Depuis plus d'une décennie, la FNEEQ dénonce l'emprise croissante de l'entreprise sur les orientations de nos établissements d'enseignement supérieur et les dérives qui en découlent. En décembre 2018, son conseil fédéral lui confiait le mandat de réaffirmer publiquement son opposition à la soumission de l'éducation aux impératifs du marché sous toutes ses formes (concurrence entre les établissements, intrusion de l'entreprise privée, adéquation formation-emploi, etc.) et de mener une réflexion fédérale sur les moyens permettant de protéger tous les intervenants en éducation face aux dérives possibles découlant des associations entre l'entreprise privée et les établissements d'enseignement.

ENJEUX ET DÉFIS

Dans le cadre de cette consultation et des suites qu'elle y entrevoit, la FNEEQ définit plusieurs enjeux et défis qui ne sont sans doute pas ceux attendus par le Ministère. Elle constate, en premier lieu, que certains des objectifs énoncés dans l'appel de mémoires, clairement orientés vers une marchandisation *sans vergogne* du savoir, sous-tendent des « solutions » qui, si elles devaient se concrétiser, rendraient encore plus faibles qu'ils ne le sont déjà les fondements mêmes de nos établissements universitaires.

Notamment, avec une mainmise grandissante de l'entreprise privée sur l'éducation et la recherche au Québec, la FNEEQ perçoit de réels dangers pour la mission des universités, devenue de plus en plus élastique; pour l'autonomie des établissements, mise à mal par leur dépendance aux fonds privés et aux diktats de cet entrepreneuriat; pour l'autonomie professionnelle du corps enseignant, attaquée et remise en question; pour la recherche fondamentale, porteuse pour l'ensemble de la société québécoise, qui perd du terrain face à une recherche appliquée dictée par le marché et l'atteinte de bénéfices; pour la collégialité, qui s'effrite sous une gouvernance où la communauté universitaire a de moins en moins sa place.

Bien que l'appel de mémoire laisse miroiter des gains substantiels pour la société québécoise dans son ensemble grâce à cette nouvelle étape vers une « économie du savoir » de plus en plus avide de recherche appliquée, il importe de nuancer à nouveau cette richesse maintes fois nommée. Alors qu'une recherche fondamentale libre sert davantage les intérêts de l'ensemble des Québécoises et Québécois en ciblant des sujets variés non

exclusivement axés sur les gains et le profit, une recherche commandée par l'entreprise privée n'a pour objectif que de satisfaire les besoins de cette même entreprise. Dans son rapport sur les partenariats et la place du privé en éducation, la FNEEQ va plus loin :

L'école, qui devrait plus que jamais être l'incubateur de la démocratie et permettre de développer un regard critique sur le monde, de réfléchir à des solutions pour contrer l'accroissement des inégalités sociales et les effets d'un système néolibéral néfaste pour l'environnement et pour nos sociétés, subit plutôt des pressions pour nourrir ce système et même le renforcer. Comme l'expliquent Pierre Dardot et Christian Laval, le néolibéralisme (...) a permis au capitalisme d'introduire une logique de marché hors de la sphère marchande^[2], donc aussi dans celle de l'éducation, qu'on veut alors mettre davantage au service de la croissance économique (dans un contexte dit d'« économie du savoir ») qu'au service de la croissance des individus et de leur émancipation (dans un souci de justice sociale). Ce déséquilibre s'accroît de plus en plus, notamment à cause des pressions particulièrement fortes d'un patronat qui carbure encore, malgré le cul-de-sac évident qui guette notre planète, à l'utopie de la croissance économique infinie.³

Recherche et création au cœur de la mission universitaire

La recherche et la création sont au cœur de la mission universitaire. La FNEEQ soulignait récemment les dangers qui guettent actuellement ces activités :

(...) On pense d'emblée à la vive concurrence entre les établissements, entre les équipes de recherche, entre les domaines de recherche, entre les catégories de personnel souhaitant faire de la recherche et au sein de chacun de ces groupes pour obtenir des fonds. Il y a aussi les collaborations et les partenariats de plus en plus étroits avec l'industrie et leurs influences sur les sujets de recherche retenus, l'approche entrepreneuriale mise de l'avant pour les activités de recherche ainsi que des atteintes portées contre les principes d'autonomie et de liberté académique. Des mesures s'imposent pour respecter l'indépendance de la recherche et création de l'influence des entreprises et des pouvoirs politiques.⁴

La protection de la liberté académique associée au travail de recherche et de création est aussi un enjeu majeur. En témoigne « l'affaire Maillé » où la chargée de cours et professeure associée à l'Université du Québec à Montréal, Marie-Ève Maillé, s'est vue contrainte en 2016 de remettre ses données de recherche à une entreprise par un jugement de la Cour supérieure du Québec. Malgré un revirement de situation qui donnera finalement gain de cause à Mme Maillé qui refusait d'obtempérer, cette situation a fait ressortir le

² Dardot, Pierre et Christian Laval, « Néolibéralisme et subjectivation capitaliste ». *Cités*, 1(1), 35-50. (2010) <https://doi.org/10.3917/cite.041.0035>.

³ FNEEQ-CSN, *Partenariats et place de l'entreprise privée en éducation*, op. cit., p. 12.

⁴ FNEEQ-CSN, *Mémoire sur le chantier de l'université du futur*, novembre 2020, p. 12.

risque sérieux que des informations confidentielles soient divulguées ou mal utilisées lorsque l'entreprise privée s'implique, même indirectement dans des projets de recherche. On peut facilement conclure que si l'entreprise privée finance la recherche, la confidentialité des données sensibles sera davantage à risque, de même que l'autonomie professionnelle des chercheuses et chercheurs travaillant sur ces projets.

Augmentation du financement public de la recherche

Dans le cadre de cette consultation, la FNEEQ-CSN propose d'augmenter substantiellement le financement public de la recherche et de la création. Pour renforcer les conditions favorables au développement de la science et de la recherche fondamentale, il est impératif que les gouvernements en haussent significativement les budgets. Le Québec est maître d'œuvre des fonds qu'il investit en recherche et en développement, et peut ainsi fournir les conditions gagnantes pour favoriser ce développement. Cependant, il doit aussi intervenir auprès du gouvernement fédéral afin qu'il agisse dans le même sens.

Selon les données les plus récentes repérées à ce sujet sur le site de l'OCDE⁵, le Canada ne fait malheureusement pas office de modèle en matière de financement en recherche et développement. En effet, le pays a investi un faible 1,5 % de son PIB dans ce domaine en 2019, au 23^e rang des pays répertoriés par l'OCDE, loin derrière Israël (4,9 %), la Corée du Sud (4,6 %) et la Suède (3,4 %) ou même la Slovénie (2 %). Il s'agit d'ailleurs de son investissement le plus faible depuis 2000, investissement qui, en fait, ne cesse de décroître depuis.

Les États généraux de l'enseignement supérieur (EGES) dénonçaient en 2018 le sous-financement de la recherche universitaire, dont les budgets avaient été considérablement réduits entre 2010 et 2013 et répartis de manière inéquitable⁶ :

(...) De façon générale, ce manque de financement impose une dynamique de course aux subventions et crée une situation de dépendance chez les professeurs-chercheurs à l'endroit des bailleurs de fonds privés, qui menacent leur liberté de recherche.

Ainsi, en comprimant les budgets pour la recherche et en créant de nouvelles subventions appuyant les « partenariats » (avec le milieu des affaires), l'idéologie de l'économie du savoir tend à orienter la recherche vers des finalités utilitaristes (marchandes et à court terme) plutôt que scientifiques et fondamentales. On crée « sur mesure » des chaires universitaires financées par les entreprises, donc très orientées dans leurs thématiques. Les organismes parapublics subventionnaires, adhérant à ce modèle de « recherche axée sur les

⁵ OCDE, Statistiques de la Recherche et du Développement – Dépenses intérieures brutes de R-D à <https://data.oecd.org/fr/canada.htm#profile-development> et <https://data.oecd.org/fr/rd/depenses-interieures-brutes-de-r-d.htm>. Pages consultées le 6 mai 2021.

⁶ On parlait d'une réduction de 35 % entre 2010 et 2013 et d'une concentration de 79 % des fonds en médecine : Maltais, Racine, Umbriaco, *Présentation Financement et administration des universités québécoises*, septembre 2015.

priorités », qui implique de grosses équipes, très coûteuses à gérer, renforcent le déséquilibre en faveur de la recherche appliquée, brevetable, centrée sur sa marchandisation et sur son rendement à court terme, au détriment de la recherche fondamentale, « libre » (non utilitariste) ou critique. Les processus d'évaluation favorisant la recherche appliquée pénalisent également les articles écrits dans une langue autre que l'anglais.

Tout cela crée un débalancement entre les universités qui produisent des technosciences appliquées et celles qui n'en produisent pas, le tout dans un régime de production (privatisation sous forme de brevets).

Un palliatif à ce problème serait de prévoir de nouveaux fonds pour la recherche et la création. Le gouvernement a déjà annoncé son intention à cet effet. L'idée est bien reçue dans nos rangs, considérant que les budgets sont nettement insuffisants à ce chapitre, bien que cela ne dispose pas de notre adhésion quant à leur utilisation. D'ailleurs, même si le rapport Naylor soutient qu'il faudrait investir 1,3 G\$ dans la recherche fondamentale, il soutient également l'idéologie de l'économie du savoir⁷ et vise à ce que le Canada réalise les « investissements les plus rentables » afin d'être plus « compétitif » au sein de la « concurrence mondiale » (...)⁸

Dans le cadre de la consultation sur le Chantier de l'université québécoise du futur, la FNEEQ réclamait également ce rehaussement substantiel du financement public (canadien et québécois) de la recherche universitaire, rehaussement indispensable pour rétablir les équilibres dans la répartition des fonds. Il faut soutenir davantage la recherche fondamentale ainsi que la recherche et la création libres. Il importe aussi d'assurer un meilleur équilibre entre les disciplines et les champs de recherche.

Reconnaissance de la recherche dans les cégeps

La FNEEQ a toujours été favorable à l'existence d'activités de recherche dans les cégeps, comme en témoigne son soutien à l'Association pour la recherche au collégial, « mais elle voudra examiner plus à fond les conséquences d'une meilleure reconnaissance de la recherche au collégial sur la profession enseignante, le développement du réseau collégial et la mission des collèges. Cette reconnaissance devrait favoriser tous les types de recherche et ne pas se faire au détriment de l'enseignement. De plus, la participation à une recherche devrait demeurer entièrement volontaire. Sur le lien entre enseignement et recherche, la FNEEQ ajoutait dans son mémoire⁹ que « certaines activités pourraient renforcer le rôle orientant des cégeps en offrant, quand cela est possible, quelques opportunités d'initiation à la recherche aux étudiantes et aux étudiants et en les

⁷ Le titre du rapport Naylor, *Investir dans l'avenir du Canada*, est d'ailleurs éloquent à cet effet.

⁸ FNEEQ-CSN, *Spécial ÉGES*, printemps 2018, p. 10.

⁹ FNEEQ-CSN, *Contribution de la FNEEQ à la rencontre thématique sur la recherche*, 31 janvier et 1^{er} février 2013, p.6.

sensibilisant au rôle de la recherche dans le développement des savoirs et, ce faisant, en les mettant en contact plus direct avec les enjeux d'une discipline.

La recherche peut aussi contribuer à dynamiser la vie collégiale et les activités locales. À cet égard, les centres collégiaux de transfert technologiques (CCTT) sont considérés comme des acteurs de première importance dans le développement régional. Cependant, si la vocation de soutien aux PME par la recherche et l'innovation technologique a fait des CCTT un immense succès, cela a parfois pu les éloigner considérablement de leur cégep associé. On retrouve maintenant 48 CCTT dans le réseau collégial public. Peut-on envisager des liens plus serrés entre les travaux des CCTT et l'enseignement dispensé au cégep? »¹⁰

Accès des chargées et chargés de cours aux fonds de recherche et aux ressources

Parmi les enjeux que soulève la FNEEQ se trouve également la place des chargées et chargés de cours en recherche et en création au Québec, place qui n'est pas reconnue. La Fédération a dénoncé à maintes reprises – et continue de le faire – les barrières auxquelles les personnes chargées de cours (PCC) sont confrontées lorsqu'elles veulent réaliser de la recherche. Alors que le Ministère parle ici de multiplier et diversifier les sources de même que les moyens pour créer de la recherche *innovante*, des personnes créatrices et passionnées par la recherche sont laissées en marge des voies facilitant l'accès aux diverses ressources tels les fonds, la facilité de gestion de fonds et les infrastructures.

Non seulement l'accès de ces personnes aux fonds de recherche ne s'améliore pas, il régresse. Ainsi, « [l]e Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) a engendré une grave injustice pour les PCC en réduisant à deux pages le CV des professeur-e-s associé-e-s (contrairement à plus de 10 pages pour les professeurs à contrat indéterminé), ce qui constitue une discrimination portant un préjudice grave à la promotion des carrières et à la collaboration "tous azimuts pour optimiser les apports novateurs à la société". »¹¹

Plus globalement, « [i]l faut [aussi] s'assurer que les fonds de recherche soient plus équitablement accessibles à tous les acteurs qui font de la recherche, soit les professeur[-e]s, les professionnels-les de recherche, les personnes chargées de cours, de même que les étudiantes et les étudiants. Certaines solutions sont à envisager, notamment créer une subvention universelle annuelle pour les chercheuses et chercheurs, créer un fonds consacré au financement de la recherche des personnes chargées de cours et augmenter le niveau de financement des bourses aux étudiantes et étudiants pour la recherche. Par ailleurs, pour en garantir la qualité, il faut aussi assurer aux chercheurs et aux équipes de recherche un meilleur soutien professionnel et technique ainsi qu'un financement adéquat des frais indirects de recherche. Une bonification de ces derniers assurerait, entre autres,

¹⁰ FNEEQ-CSN, *Spécial ÉGES*, printemps 2018, p. 11.

¹¹ FNEEQ-CSN, *Mémoire sur le chantier de l'université du futur*, novembre 2020, p. 12.

une stabilité d'emplois du personnel de recherche (Référence : rapport des EGES, mai 2018). »¹²

Dans le même ordre d'idées, la FNEEQ revendique la reconnaissance par les organismes de gestion des fonds de recherche du lien d'emploi des personnes chargées de cours avec l'université où elles enseignent et, par le fait même, de leur statut de chercheuse ou de chercheur, et ce, afin de permettre leur admissibilité à ces fonds. La FNEEQ dénonce aussi le piège de la précarité qui, jouté à l'absence de salaire associé à leur travail de recherche, force plusieurs de ces chercheuses et chercheurs à y renoncer pour prendre plus de charges de cours leur permettant ainsi d'accéder à un revenu minimal décent. Pour ces raisons, les chargées et chargés de cours se retrouvent coincés dans un cercle vicieux qui fragilise davantage leur situation professionnelle. Ainsi, n'ayant plus le temps ni de moyens raisonnables de faire de la recherche ou de la création, la mise à jour de leurs connaissances est compromise et le risque de perdre leur lien d'emploi, qui passe par la reconnaissance d'exigences de qualifications pour l'enseignement, s'intensifie. Cette situation, en plus d'être injuste et outrageusement frustrante pour une grande proportion des personnes affectées, freine les espoirs de certaines d'entre elles dans le développement de leur carrière.

Dans une enquête réalisée récemment par le regroupement université de la FNEEQ, il ressort que près de 31 % des personnes ayant répondu au sondage ont déclaré faire de la recherche ou de la création sous diverses formes. Cependant, à peine 50 % d'entre elles ont fait une demande de subvention ou de bourse pour mener à bien leur travail de recherche, confrontées aux multiples embûches qui les empêchent de faire ces demandes. Certaines personnes sont parfois forcées de s'adjoindre un ou une professeure pour obtenir les fonds nécessaires à leur travail de recherche. Elles cèdent ainsi à un prête-nom le titre de chercheuse principale et se retrouvent reléguées au rang de co-chercheuses même si, dans les faits, elles dirigent la recherche.

Au Québec comme au Canada, les discours entourant l'accès à la recherche et à la création se drapent d'équité, d'inclusion et de diversité, mais font fi de ces professionnel-le-s de la recherche hautement qualifiés. Rappelons que le scientifique en chef du Québec, à la recommandation 11 de son rapport sur l'université québécoise du futur¹³, affichait quelques conclusions découlant des échanges intervenus en novembre 2020 avec les participantes et participants aux consultations dont celle-ci :

« (...) En tant que génératrice d'innovations dans toutes ses dimensions, l'université québécoise du futur doit assurer un rôle de leader. Par ailleurs pour dynamiser l'innovation, elle doit : (...) inclure tous les groupes d'emploi dans cette culture d'innovation et miser sur la collégialité ; (...) »

Un accès facilité à la recherche pour les chargées et chargés de cours représente un apport précieux d'idées et une multiplicité de nouveaux points de vue.

¹² *Ibid.*

¹³ QUIRION, Rémi, *L'université québécoise du futur : tendances, enjeux, pistes d'action et recommandations*, novembre 2021. Ministère de l'enseignement supérieur du Québec, Gouvernement du Québec.

RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que les gouvernements provincial et fédéral augmentent substantiellement le financement public de la recherche et que celui-ci soit stable et récurrent.

Recommandation 2

Que le financement de la recherche fondamentale soit bonifié pour être comparable à celui de la recherche appliquée.

Recommandation 3

Que le financement privé de la recherche n'affecte pas la liberté académique des chercheuses et chercheurs.

Recommandation 4

Que la reconnaissance de la recherche effectuée dans les cégeps favorise tous les types de recherche, qu'elle ne se fasse pas au détriment de l'enseignement et que la participation à la recherche demeure entièrement volontaire.

Recommandation 5

Que les fonds de recherche et les établissements d'enseignement supérieur du Québec reconnaissent le statut de chercheur(-euse)s des personnes chargées de cours et rendent accessibles des subventions leur étant destinées, que ce soit par l'intermédiaire des programmes actuels ou au moyen de nouveaux budgets.

CONCLUSION

La FNEEQ s'inspire ici de la conclusion de son rapport *Partenariats et place de l'entreprise privée en éducation* qui résume parfaitement ses constats face au présent appel de mémoires et à tout ce qu'il implique.

En effet, l'idéologie néolibérale, d'où sont issues les diverses politiques d'austérité, a fragilisé systématiquement le réseau de l'éducation en le plaçant en situation permanente de sous-financement. Aujourd'hui, le gouvernement prétend faire de l'éducation une priorité, mais il ne vise pas tant à refinancer cette dernière par de l'argent public qu'à faire une place plus grande aux entreprises privées. Conséquemment, on contraint le milieu de

l'enseignement à être « agile », « innovant » et « créatif » en trouvant toutes sortes de façons de compenser ce manque flagrant de ressources.

L'invasion du privé en éducation prend plusieurs formes et devient une source d'influence, entre autres sur la recherche et le développement, notamment par l'entremise des CCTT au collégial et du financement de la recherche par l'entreprise privée (toujours à la suite de compressions gouvernementales dans les subventions).

En 2011, les travaux du comité école et société laissaient entrevoir que la menace de l'envahissement du privé en éducation était réelle et qu'il devenait impératif de s'y pencher. Aujourd'hui, il faut tirer la sonnette d'alarme : l'entreprise privée a envahi le milieu de l'éducation, car c'est bien d'une invasion dont il s'agit. (...) ... les impacts du privé en éducation sont et seront délétères à court, moyen et long terme.

En effet, l'invasion du privé en éducation a de quoi inquiéter, car les vocations initiales d'accessibilité de l'éducation sont perverties, passant de service à la communauté à produit de consommation. Qui plus est, l'instance ministérielle qui coordonne les programmes relève de plus en plus du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale que des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, tandis que le ministère de l'Économie et de l'Innovation s'octroie maintenant, avec cet appel de mémoires, le pouvoir de dicter la voie de la recherche et du développement dans nos universités et collèges. Par la force des choses, les actrices et acteurs de l'éducation ont une place réduite dans les instances décisionnelles et l'autonomie institutionnelle des établissements éducatifs et celle des enseignantes et enseignants sont inévitablement remises en question.

Le milieu de l'éducation n'a rien à gagner à embarquer dans cet assujettissement au milieu entrepreneurial.